

	Document maîtrisé	Date réunion	12/04/2022	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	15/04/2022
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 12 AVRIL 2022 A 18 H 30**

L'an **deux mille vingt-deux**, le **douze avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2022

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à PELLISSIER Laurent ; GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle.



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et informe des pouvoirs donnés.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2022 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme RICHARD Aline est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES 2 BUDGETS

Le Maire doit se retirer pour le vote des comptes administratifs 2021 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement car il ne peut donc pas voter son propre compte administratif.

Il donne la présidence de la séance à Monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{ère} Adjoint, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2021 de la commune. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2021 de **3 637 905,34 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2021 de **2 346 572,68 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du Compte Administratif 2021 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2021 de **36 254,41 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2021 de **479 735,41 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2021.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 de la commune, de se prononcer sur le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, en parfaite corrélation avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 du service eau & assainissement, de se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2021.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre **1 291 332,66 €** en fonctionnement, article 002, et d'affecter la somme de **2 346 572,68 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2021 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2021.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement, soit **36 254,41 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **479 735,41 €** en investissement.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Emmanuelle PIFFARD demande pourquoi les chiffres repris du budget principal ne correspondent pas au résultat ? Le Maire répond que c'est uniquement le déficit qui est repris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DES 2 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire informe que la nomenclature a changé au 1^{er} janvier. La comparaison du budget par rapport à 2021 ne peut se faire ligne par ligne. Il présente ainsi le budget par têtes de chapitres (voir document en pièce jointe du présent compte-rendu).

Il indique que :

- ✗ les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées
- ✗ l'évolution des charges de personnel est générée par la création d'un poste et la revalorisation générale des salaires
- ✗ l'évolution baissière des charges de gestion est liée au transfert d'annuité des prêts SIEPAVEO.
- ✗ notre capacité d'investissement nous permet la mise en œuvre d'équipements structurants et de provisionner une réserve de 1600k€ pour l'exercice futur

- * les recettes de fonctionnement sont stables et volontairement périmistes à hauteur de 1 %
- * la hausse de la fiscalité est liée à l'augmentation des bases arrêtées par l'Etat
- * pas de recours à l'emprunt envisagé sur cet exercice budgétaire.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 7 547 332,66 €. Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 6 654 050,45 €. Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

Le Maire rappelle que les taux d'imposition sont inchangés sur la commune depuis 2011.

Le Maire précise que les budgets ont été travaillés en réunion de travail avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Il donne le détail des opérations d'investissement planifiées en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget par têtes de chapitre annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 501 801,10 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 631 243,30 €.

Le Maire rappelle que la commune participe auprès des usagers sur les factures d'eau et assainissement. Ce lissage est prévu jusqu'en 2026, cette date correspondant aux discussions sur le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes. Pour le moment, ce transfert n'est pas obligatoire et la commune souhaite conserver cette compétence pour le moment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2022 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire précise que ces taxes définissent les recettes budgétaires et que selon le souhait du Conseil Municipal, les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

- Taxe foncière bâti : 39,27 %
- Taxe foncière non bâti : 88,42 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 37,38 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par le Conseil d'Administration pour un montant en fonctionnement de 36 527,22 € et en investissement de 440,13 €.

Elle explique que le CCAS n'ayant pas organisé de repas en 2021, des colis de Noël ont été distribués à partir de 65 ans. Les demandes d'aides se maintiennent mais risquent d'augmenter dans les années à venir. Une nouvelle aide d'un montant de 150 € sera donnée pour les jeunes qui passent le BAFA, sur présentation d'une facture en mairie.

Murielle VIARD GAUDIN informe qu'une subvention de 7000 € (soit + 4000 €) est donnée par la commune pour le fonctionnement du CCAS.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

7/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMOND ET DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE – ANNEE 2022

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN. Elle informe que certaines associations ont perdu en nombre d'adhérents et que d'autres ont organisé moins d'animations (à cause de la situation sanitaire).

Elle donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond pour l'année 2022, pour un montant total de 48 120 € (2021 : 56 272,00€).

Murielle VIARD GAUDIN ajoute que l'association « patinage artistique », malgré nos relances n'a pu rendre son dossier, les comptes étant arrêtés trop tard.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération, elle énonce les montants alloués aux associations nationales et locales qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMOND ».

Patrick LANG rappelle qu'il était prévu d'allouer une subvention plus importante pour la maison de retraite de Bourg d'Oisans. Avis favorable du Conseil Municipal, la subvention est augmentée à 200 €.

La somme totale allouée aux associations extérieures est de 1 600,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

9/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022 AU SNO

Murielle VIARD GAUDIN donne lecture de la délibération proposant au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Ski Nordique Oisans pour la jeune BARTHELEMY Thaïs inscrite au Comité du Dauphiné.

Elle précise, qu'il s'agit d'accompagner cette jeune au niveau du comité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 500,00 €. Le Maire rappelle que cette somme est versée au Club.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle.

10/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que, chaque année, il y a lieu de délibérer sur le montant de l'enveloppe complémentaire pour le versement de la prime liée à la manière de servir et la prime de performance collective du personnel communal sur l'année 2021 pour un versement sur l'année 2022.

Le Maire propose de fixer le montant de l'enveloppe à 42 962,00€ pour les agents bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

La Commission propose pour réaliser la mission CSPS pour l'aménagement de Route Départementale 526 : APSARA Rhône-Alpes = 2 590,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

12/ TARIFS – LOCATION TERRAIN DE TENNIS

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif à appliquer pour l'utilisation du terrain de tennis situé sur la zone de loisirs.

Il précise que ces montants feront partis de la régie de recettes « animation et événementiel ».

Il informe également le Conseil Municipal qu'un règlement va être mis en place pour l'utilisation du terrain.

Le dispositif a été arrêté : les réservations pourront se faire à tout moment via Smartphone, en paiement direct ou à l'Office de Tourisme. Les utilisateurs auront un code valable une heure.

Il propose les tarifs suivants :

- ❖ Location d'une heure du terrain de tennis : 5 €
- ❖ Location d'une heure du terrain de tennis avec éclairage : 10 €

Comment sera géré l'éclairage ? Ce sera au moment de la location que l'on pourra choisir avec ou sans éclairage. Les lampes seront reliées à la serrure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

13/ RETROCESSION PARTIE PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°262 AU LIEU-DIT « LE VILLAGE »

Le Maire rappelle la délibération n°10 du 24 novembre 2020 approuvant la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle section AB n°262 (nouvellement cadastrée section AB n°559) à Monsieur Daniel GINET.

Suite au document d'arpentage 984 H numéroté le 14/10/2020 par Monsieur GERBEAUD, géomètre principal du cadastre, la parcelle (mère) section AB n°262 va être divisée en 2 parcelles filles cadastrées section AB n°558 (d'une contenance de 10 ares 36 centiares) et section AB n°559 (d'une contenance de 3 ares 7 centiares).

Une erreur s'était glissée dans ladite délibération et indiquait que la parcelle rétrocédée était cadastrée section AD n°559 pour 3 ares et 7 centiares. Hors, il s'agit de la parcelle section **AB** n°559 et non section AD.

Le Conseil Municipal, approuve la rectification de section dans la délibération.

14/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION TERRITORIALE OISANS – EXERCICE BUDGETAIRE 2022 – REAMENAGEMENT ROUTE DU VILLARET (RD 43) ET PARKING DE LA DRAYRIE

Robert SIMON présente le projet réalisé par le maître d'œuvre ALP'ETUDES en collaboration avec le Service Aménagement de la Maison de l'Oisans.

Il rappelle les objectifs poursuivis par cette opération, à savoir que la Commune d'Allemond souhaite réaménager la Route du Villaret (RD 43) au niveau des habitations du lieudit « la Drayrie » afin de créer des places de parking et d'améliorer la visibilité dans le virage à proximité.

Cet aménagement est envisagé sur 80ml environ et consistera à terrasser dans le talus amont (après achat par la commune d'une parcelle auprès d'un propriétaire privé) de manière à décaler la voirie et « casser » le virage afin d'améliorer la visibilité.

La nouvelle emprise permettra la création de 5 places longitudinale de 5,00m x 2.50m

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'opération qui s'élève à 38.563,22€ HT et dans le cadre de l'aide du Conseil Départemental de l'Isère - Dotation Territoriale Oisans 2022 -, d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - Subvention du Département : | 5.784,48€ HT (soit 15%) |
| - Autofinancement de la Commune : | 32.778,74€ HT (soit 85%) |

TOTAL DE L'OPERATION	<u>38.563,22€ HT</u>
----------------------	----------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération et la demande de subvention.

15/ MODIFICATION REGIES DE RECETTES

- ❖ Piscine municipale

Le Maire informe que suite à la mise en place du paiement par carte bleue à la caisse de la piscine municipale, il y a lieu de modifier l'acte constitutif pour permettre ce mode de recouvrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'acte en conséquence.

❖ Animation et évènementiel

Le Maire informe que suite à la mise en place du paiement par carte bleue et par chèques vacances à l'Office de Tourisme, il y a lieu de modifier l'acte constitutif pour permettre ces modes de recouvrement. De plus, la liste des produits encaissés est mise à jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'acte en conséquence.

16/ CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

❖ Adjoint technique territorial

Le Maire informe du recrutement par voie de mutation d'un agent polyvalent à temps plein aux services techniques au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

❖ Agent de Police Municipale – Gardien-Brigadier

Le Maire propose qu'à la suite de la réussite au concours de Gardien Brigadier de notre ASVP actuel, de nommer notre agent au grade d'Agent de Police Municipale- gardien brigadier.

La nomination à ce poste impose une formation de 6 mois. La tenue de l'agent et les autocollants du véhicule devront être changés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

17/ RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AUX SERVICES TECHNIQUES - SAISON ESTIVALE 2022

Le Maire informe qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques par un agent polyvalent à compter du 16 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022.

Le contrat permettra à l'agent recruté, qui est actuellement en remplacement d'un fonctionnaire en arrêt maladie, de ne pas avoir de rupture dans son contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table :

- Robert SIMON fait un point sur les chantiers en cours et à venir :

- ❖ Travaux sur la RD 526 entre le SPAR et la pharmacie : réaménagement du secteur. 2 mois de prévus avec circulation en alternat. Après la réfection des trottoirs, l'enrobé sera en totalité refaite sur toute la traversée de la commune (du Pont de l'Eau d'olle jusqu'au barrage). C'est le département qui engage les travaux de réfection de l'enrobée.
- ❖ Réfection enrobé du carrefour de Vaujany jusqu'à Articol. Il y aura des difficultés de circulation, des déviations seront prévues dès que possible (route du Villaret, Mollard). Ces travaux devront être réalisés avant l'ouverture des Cols.
- ❖ Travaux sur le Pont du ruisseau Bruyant à l'entrée du Rivier qui présente des faiblesses : pour la phase d'étude, la route sera fermée en journée la semaine du 19 au 23 avril 2022.

- Murielle VIARD GAUDIN informe que les travaux de l'agence postale vont débiter. Les services seront transférés dans le BIT à partir du 16 avril 2022. Une fermeture d'une journée est indispensable pour le déménagement.

Le Maire donne la parole à l'assemblée :

- Michelle PELLETIER demande si nous avons des informations sur le service de navettes entre Allemond et Venosc. Le Maire informe que ce service est sous compétence CCO. Il sera mis en test à la saison estivale puis pour la prochaine saison hivernale. Il y aura des rotations régulières entre Venosc et l'Eau d'Olle Express. Pour le moment, ce service ne sera pas optimisé à 100 % car une seule navette qui fera des rotations de 45 minutes. Il s'agira d'un service gratuit. Il est financé à 50 % par la Région et 50 % par la CCO. Il s'agira d'une navette de 50 places avec possibilité de mettre des vélos.

A notre charge de communiquer auprès des habitants et des touristes.

Michelle PELLETIER informe qu'elle a été à une réunion sur le sujet à Bourg d'Oisans et qu'il a été annoncé un seul arrêt sur Les Sables. Le Maire confirme qu'il y aura 1 seul arrêt pour le hameau des Sables, car si nous multiplions les arrêts la rotation sera trop longue. Sur Allemond, le seul arrêt sera l'Eau d'Olle Express.

- Michelle PELLETIER demande si nous avons des réfugiés sur la commune. Le Maire répond que nous n'en avons pas sur la commune d'Allemond, mais que des Ukrainiens sont hébergés sur Villard Reculas et Vaujany, sur des initiatives privées ou publiques.

- Michelle PELLETIER demande si nos agents sont formés sur les situations de handicap des enfants. 6 agents communaux ont effectivement suivi une formation sur ce thème, organisée par la CCO.

- Christiane PELLISSIER demande si le revêtement de la route du Rivier est prévu jusqu'à la sortie d'Articol. Non, uniquement jusqu'au pont.

- Christiane PELLISSIER demande si les habitations d'Articol peuvent bénéficier d'un numéro d'habitation, car ils rencontrent des problèmes pour certains services (Internet par exemple). Le Maire fera le nécessaire.

- Christiane PELLISSIER demande si la commune peut intervenir concernant la ligne téléphonique cassée à Articol. Le Maire répond que la commune n'a plus de moyens pour faire accélérer les travaux. Robert SIMON ajoute que même lors de nos travaux, il est difficile de les faire intervenir.



Séance levée à 20h05

Le Maire,

Alain GINIES

